

**MÉMOIRE DU COMITÉ FEMMES & VILLE
DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE DES AFFAIRES SOCIALES**

**CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE DOCUMENT INTITULÉ
«VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES»**

LE 15 DÉCEMBRE 2004

**COMITÉ FEMMES ET VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
77, RUE ST-CHARLES
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QUÉBEC)
J6S 3Z9
TÉLÉPHONE : (450) 371-1500
TÉLÉCOPIEUR : (450) 371-5552
COURRIEL : dmaindefemmes@rocier.com
Site internet : www.dmaindefemmes.com**

Des recommandations pour l'accès à un véritable agenda politique

Quinze femmes composent le comité Femmes et ville de Salaberry-de-Valleyfield qui a officiellement été constitué en octobre 2003. Celui-ci travaille à analyser l'impact des diverses interventions municipales actuelles et futures sur la condition de vie des femmes et de leurs dépendants et à soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes les questions susceptibles d'avoir des impacts sur leur vie et sur la population en général. Le comité vise également à informer et former les citoyennes afin de susciter leur participation aux premières phases d'élaboration de grands projets ou de grandes politiques mises de l'avant par leur ville. Ce comité permet également aux femmes de s'impliquer dans des projets concrets qui les intéressent, comme par exemple dans les domaines de l'environnement, de la famille ou de la sécurité.

Il est important de souligner que nous travaillons en collaboration avec le comité Femmes et ville de Sorel-Tracy. C'est pourquoi, nous avons opté pour ce même type de formule pour vous émettre nos considérants et recommandations. Par ailleurs, le comité Femmes et ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie les recommandations issues du mémoire présenté par le Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie (CCFDRM) et intitulé : « *Accélérer l'accès à l'égalité pour les Québécoises : l'exemple suédois* ».

En effet, notre vision de l'égalité correspond tout à fait à celle préconisée par le CCFDRM. Tel qu'indiqué dans le mémoire, « *nous estimons que les orientations proposées dans le document soumis à la consultation ne doivent pas toutes être considérées au même rang. C'est en ayant le même pouvoir politique et économique que les femmes et les hommes pourront arriver véritablement à une égalité de fait, ce qui aura à son tour un impact qui se répercutera sur l'ensemble des conditions de vie des femmes¹⁾* ».

En outre, il nous apparaît également indispensable « *de hiérarchiser les orientations, en subordonnant les orientations 1 (stéréotypes sexuels et sexistes), 3 (conciliation famille-travail), 4 (santé et bien-être) et 5 (violence) aux orientations 2 (pouvoir économique) et 6 (pouvoir politique). Ainsi, les gains obtenus se répercuteront sur les objectifs visés par les autres orientations proposées dans le document de consultation, alors que l'inverse n'est pas vrai). Les axes spécifiques, transversal ou sociétal, ne nous apparaissent pas non plus de même poids quant aux impacts escomptés. L'histoire a maintes fois démontré que l'approche spécifique a un impact direct, rapide et concret sur les progrès sociaux des femmes²⁾* ».

À l'instar du Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie, nous privilégions donc le partage du pouvoir politique et économique comme cœur de l'action et de la vision stratégique gouvernementales.

¹ Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie, « *Accélérer l'accès à l'égalité pour les Québécoises : l'exemple suédois* », Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, section 3, décembre 2004, p.7.

² Idem, p.7.

-Des recommandations pour l'accès à un véritable agenda politique

- CONSIDÉRANT :** Que l'égalité est une responsabilité collective et individuelle et que ce concept rallie autant les femmes que les hommes ;
- CONSIDÉRANT :** Qu'au-delà de la bonne volonté, les structures politiques et économiques se doivent d'être égalitaires, à l'instar des mécanismes la soutenant ;
- CONSIDÉRANT :** Que la reddition de compte est essentielle afin de bonifier les actions et les situations via les comités de suivi local, municipal et régional ;
- CONSIDÉRANT :** Que dans les structures où les postes sont réservés à la mairie, la représentation des femmes se trouve désavantagée ;
- CONSIDÉRANT :** Que la pratique du pouvoir à tous les paliers doit corriger les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- CONSIDÉRANT :** Que les municipalités doivent élaborer des plans d'action avec objectifs, échéancier et budget ;

Il appert essentiel pour les membres du comité Femmes et ville de Salaberry-de-Valleyfield qu'il existe une loi-cadre sur l'égalité et que celle-ci soit soutenue par des ressources financières et humaines adéquates permettant son développement et son application dans les diverses structures de décisions.

- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement analyse la mise en place **de mécanismes** d'accès à l'égalité dans chacune des structures ayant un impact sur la municipalité, et ce, dans sa globalité, afin de corriger les inégalités au sein même de ces structures ;
- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement démontre son leadership en préconisant une approche transversale par l'instauration d'une politique de parité de représentation dans toutes les instances de développement ;
- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement **bonifie les budgets et permet la récurrence des projets déposés dans le cadre** du Programme **À égalité pour décider du Secrétariat à la condition féminine** par les groupes de femmes qui travaillent à l'atteinte de l'égalité de la représentation des femmes dans les structures décisionnelles ;
- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement oblige les structures municipales, locales et régionales à se doter de mécanismes d'évaluation et de reddition de compte, surtout dans un contexte de décentralisation à tous les paliers, tant en ce qui a trait à l'égalité qu'aux autres secteurs ;

- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement oblige les structures municipales, locales et régionales à se doter de mécanismes d'évaluation et de reddition de compte, surtout dans un contexte de décentralisation à tous les paliers, tant en ce qui a trait à l'égalité qu'aux autres secteurs ;
- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement reconnaisse la pertinence des comités Femmes et ville ou des Commissions, et en soutienne financièrement l'implantation, le développement et le maintien ;
- RECOMMANDATION :** Que les CRÉs soutiennent financièrement les réseaux d'élues municipales afin de contrer l'impact négatif de la Loi 34, en ce qui a trait à la représentation des femmes au sein de ces structures ;;
- RECOMMANDATION :** Que chaque CRÉ finance un poste de conseillère en développement et concertation responsable du dossier de la condition féminine et représentant le secteur de la condition féminine ;
- RECOMMANDATION :** Que le MAMSL revoit les pratiques de gouvernance municipale afin que celles-ci favorisent autant les femmes que les hommes en matière de :
- Conciliation travail/famille /Frais de garde
 - Code d'éthique public
 - Vote par acclamation
- RECOMMANDATION :** Que le gouvernement oblige les municipalités à appliquer la méthode des 3 R³ (représentation-ressources-réalité) lors de l'élaboration de leur plan d'action

Ainsi, le comité Femmes et ville de Salaberry-de-Valleyfield maintient que ces recommandations doivent voir le jour avant 2009. De plus, la structure du comité Femmes et ville se porte disponible pour servir d'appareil consultatif auprès des structures gouvernementales pour la mise en place de ces recommandations.

ANNEXE I

LA MÉTHODE DES 3-R ET SON ADAPTATION POUR LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

La méthode des 3-R consiste à évaluer l'équité entre les femmes et les hommes dans les municipalités, en faisant un portrait de la situation selon trois axes. À l'origine, c'est Gertrud Åstrom qui était responsable de ce projet et qui l'explique ainsi: «... le premier R est pour « *Représentation* », le deuxième pour « *Ressources* » et le troisième pour « *Realia* ». **Représentation** permet de répondre à la question: « *Combien de femmes et combien d'hommes?* ». Un comptage a été effectué dans l'ensemble des organismes et des activités. **Ressources** permet de répondre à la question: « *Comment vos ressources communes - argent, espace et temps - sont-elles réparties entre hommes et femmes?* ». Enfin, **Realia** permet de répondre à la question: « *D'où vient le fait que la représentation et les ressources sont ainsi réparties entre hommes et femmes?* ».

Cette méthode a été adaptée à la réalité des municipalités québécoises par le Réseau des élues municipales de la Montérégie. Celle-ci s'est traduite sous forme d'un guide intitulé : « *Administrer les municipalités en toute équité*⁴ » et qui cherche à répondre à 5 questions :

- ♀ Qui décide ?
- ♀ Qui utilise nos services ?
- ♀ Qui travaille pour nous ?
- ♀ Qui est mis en valeur ?
- ♀ Comment on planifie ?

À partir du portrait tracé, un conseil municipal peut alors élaborer un plan d'action avec objectifs, échéancier et budget, afin de parvenir à gérer la municipalité en toute équité. Il est à noter que pour les plus grandes villes où l'infrastructure administrative est plus complexe, telles que Montréal, Laval ou Longueuil, le guide « *Une ville à la mesure des femmes*⁵ », produit par la Ville de Montréal sous la supervision de madame Anne Michaud, est sans doute plus approprié.

⁴ Le guide est disponible à l'adresse suivante : www.eluesmonteregie.qc.ca

⁵ Fédération canadienne des municipalités et Programme Femmes et ville de la ville de Montréal, *Une ville à la mesure des femmes*, Ottawa, Canada, Juin 2004, 50 pp. www.icmd-cidm.ca/